

Questions orales

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du député a déjà qualifié la lettre en question d'étrange. C'est bien le moins qu'on puisse dire car dans notre régime de *common law* britannique on porte des accusations ou on n'en porte pas.

En vertu de la loi pertinente, c'est à un haut fonctionnaire indépendant de la Chambre qu'il revient de porter des accusations. Le haut fonctionnaire indépendant du Parlement a conclu que M. Masse ne devait pas être accusé. En transmettant cet avis officiel, il a également exprimé un point de vue au sujet d'une disposition de la loi.

Je ne suis pas en mesure d'expliquer pourquoi la chose a été faite d'une façon qui, selon moi, rend difficile toute défense de la part d'un député du fait qu'aucune accusation n'a été portée. Le seul qui puisse nous dire pourquoi il a agi de la sorte, c'est M. Gorman, et voilà pourquoi nous avons proposé que l'affaire soit renvoyée à un comité parlementaire pour que mon collègue puisse interroger M. Gorman. Lorsque M. Gorman aura répondu, nous pourrions peut-être réexaminer la question.

LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE ET DE SON AVOCAT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les questions que j'ai posées ces deux derniers jours ont porté sur les raisons pour lesquelles le député de Frontenac n'a pas informé le premier ministre du contenu de cette lettre. Le député prétend qu'il l'a mise sous un vêtement, qu'il s'est contenté de la parcourir rapidement.

M. Guilbeault, qui n'est pas seulement l'avocat de M. Masse mais aussi un avocat du parti conservateur et le représentant conservateur au comité spécial qui étudie la Loi électorale, une personne très importante, prétend que M. Masse ne dit pas la vérité.

N'est-il pas important pour le premier ministre de découvrir si M. Masse, ministre de l'Énergie, dit ou non la vérité?

● (1450)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, juste pour montrer combien ces accusations sont peu fondées et expliquer pourquoi nous ferons preuve d'une grande prudence, je l'espère, pour évaluer les déclarations, mon honorable ami vient de dire que M. Guilbeault accuse M. Masse de ne pas dire la vérité. C'est faux. M. Guilbeault n'a rien dit de tel et le député vient de commettre par cette déclaration une grave injustice à l'égard à la fois de M. Guilbeault et de M. Masse.

J'ai répondu à une question sérieuse du chef du Nouveau parti démocratique à propos d'une déclaration de M. Guilbeault. J'ai déclaré que je consulterai le compte rendu de ce qui a été dit et que je ne répondrai à mon honorable ami qu'une fois que je l'aurai fait.

Ce qui est important, si on croit en la justice, c'est que la réputation de quelqu'un qui n'a pas été accusé d'un crime ni d'une infraction est ternie à la Chambre des communes. Cette personne fait l'objet d'attaques, d'insinuations et de diffamations mais ne peut pas se défendre puisqu'elle n'a pas été accusée officiellement, ce qui est un point fondamental dans notre système judiciaire. Je me contenterai de dire qu'il faut soit l'inculper soit s'en abstenir. Si cela vous pose des problèmes,

faites comparaître devant la Chambre ou son comité la personne concernée pour qu'elle s'explique. C'est manifestement fondamental et élémentaire dans notre système judiciaire.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LES CHEMINS DE FER

LE CN—LES PERTES D'EMPLOIS À JONQUIÈRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État (Transports).

Vendredi dernier, les employés du Canadien National à Jonquière apprenaient que 17 postes seraient coupés à leur atelier.

C'est la deuxième fois en moins de 20 mois que Jonquière fait les frais de la politique de rationalisation du CN. Est-ce que les autorités du Canadien National ont pris conscience qu'entre 15 et 20 p. 100 de leurs revenus au Québec proviennent de notre région au Saguenay-Lac-Saint-Jean? Est-ce qu'ils ont pris conscience que nous n'avions qu'une centaine d'emplois sur les 8,000 répartis un peu partout au Québec et que c'est chez nous qu'on coupe 28 p. 100 des effectifs? Est-ce que pour cette société d'État rationaliser, ça veut dire surtout le faire sur le dos des régions?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, comme le dit si bien le député de Jonquière, le Canadien National est une société d'État qui a une vocation commerciale et qui doit assurer l'exploitation de ses services de la façon la plus efficace et concurrentielle.

Comme membre de ce gouvernement, je peux regretter, moi aussi, que ce plan de rationalisation se traduise par des mises à pied qui touchent des régions comme celle à laquelle vous venez de référer.

Je peux toutefois donner l'assurance que ce programme de rationalisation de la compagnie a une dimension nationale et ne vise surtout pas à se faire sur le dos des régions, comme vous le dites si bien.

* * *

[Traduction]

L'AVORTEMENT

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—ON DEMANDE UNE RENCONTRE DES MINISTRES FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Nous nous félicitons de la décision historique rendue aujourd'hui par la Cour suprême du Canada. Comme le droit actuel sur l'avortement est maintenant considéré comme fondamentalement injuste et contraire à la Charte des droits, est-ce que le ministre va bientôt convoquer les procureurs généraux des provinces, en consultation avec les ministres de la Santé, pour examiner les conséquences de ce jugement historique?